

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 24 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 18 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. CASTETS à M. SERAFFON, Mme BAYLE à M. CARREAU, Mme HOLGADO à Mme PAIN-GOJOSSO

Etaient excusés:

M. RENAUD, Mme SANCHEZ

Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PAIN GOJOSSO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 21
Conseillers votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**9 – PLAN DE FINANCEMENT LIÉ AU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES
COMMUNES - FDAEC 2022**

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Le Conseil Départemental a décidé de reconduire le soutien financier à l'ensemble des Communes de la Gironde.

Madame Valérie GUINAUDIE et Monsieur Louis CAVALEIRO, Conseillers Départementaux, ont proposé de répartir l'enveloppe cantonale selon les mêmes modalités que les années précédentes. Cela a permis d'envisager l'attribution à la Ville de Blaye d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) de 27 503,00 €.

Par décision n° D/2022/61 en date du 15 avril 2022 modifiée par la décision n° D/2022/77 en date du 12 mai 2022, Monsieur le Maire a sollicité cette subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement suivant :

Libellé des travaux	Montant H.T.	Montant	FDAEC	Reste à charge pour la	Reste à charge pour
---------------------	--------------	---------	-------	------------------------	---------------------

		T.T.C.	Alloué	commune HT	la commune TTC
Travaux d'équipement					
Réfection mur du presbytère	2 317,00 €	2 780,40 €			
Travaux et remplacement Velux Bureau des Archives Mairie	6 450,00 €	7 740,00 €			
Révision, démoissage et nettoyage de la couverture de l'église Saint Romain	22 113,13 €	26 535,76 €			
Travaux plancher du clocher église Saint Romain	18 092,01 €	21 710,42 €			
Achats d'équipement					
Achat de 6 défibrillateurs	7 170,00 €	8 604,00 €			
TOTAL	56 142,14 €	67 370,58 €	27 503,00 €	28 639,14 €	39 867,58 €

- D'encaisser la recette au compte 1323 chapitre 13 du budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 16 mai 2022 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 31/05/22
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20220524-68224-DE-1-1



 Pour le Maire empêché,
 Madame Béatrice SARRAUTE